
Adresse de la ville d'Orbec (calvados) annonçant leur besoin de canons et que les cloches seront fondues à ce fin, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la ville d'Orbec (calvados) annonçant leur besoin de canons et que les cloches seront fondues à ce fin, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 207;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40434_t1_0207_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Quant à nous, nous vous jurons, citoyens législateurs, de rester à notre poste pour y faire observer avec religion tous les décrets que votre sagesse a faits et tous ceux qu'elle fera : nous vous jurons d'avoir sans cesse l'œil ouvert sur les malveillants et les ennemis de la chose publique, et qu'amis sincères du républicanisme, nous sommes tous prêts de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le défendre contre les intrigues de l'aristocratie et du fanatisme.

« A Orbec, oetidi, 18 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

(Suivent 18 signatures.)

Adresse des canoniers du bataillon de la garde nationale de la ville d'Orbec (1).

Les canoniers du bataillon de la garde nationale de la ville d'Orbec, district de Lisieux, département du Calvados, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Nous avons juré une observance religieuse à tous vos décrets et nous verserions jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que d'être infidèles à notre serment ; une partie de nos camarades est aujourd'hui sur les frontières à combattre les esclaves des tyrans avec deux pièces de canon dont notre commune, reconnaissante, a récompensé leur dévouement à la chose publique.

« Tous les ennemis de la chose publique ne sont pas dans les armées des tyrans, il existe malheureusement des frères perfides qui veulent la perdre ; ce sont ces traîtres que nous jurons de terrasser, mais il faut que nous soyons armés de la foudre.

« Citoyens législateurs, notre commune, toujours soumise à vos lois, fait descendre nos cloches ; daignez autoriser nos concitoyens à les faire convertir en canons. Une fois remis en nos mains, nous faisons le serment le plus solennel, qu'ils ne serviront jamais qu'à faire trembler ceux qui sont assez lâches pour désirer la démolition de l'édifice majestueux que vous avez élevé au milieu de tous les dangers, et que nous n'aurons jamais la douleur de les regretter, parce que s'ils nous étaient enlevés c'est qu'alors nous serions morts. Voilà le serment des canoniers de la ville d'Orbec ; il vous touchera, citoyens législateurs, votre amour pour la patrie nous en répond.

« Le 1^{er} de la 2^e décade de la 2^e année (sic) de la République française, une et indivisible. »

(Suivent 22 signatures.)

Approuvé par nous, membres du comité de surveillance de la ville d'Orbec, ce 17^e jour du second mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

(Suivent 6 signatures.)

La ville d'Orbec, district de Lisieux, département du Calvados, à la Convention nationale (1).

« Citoyens législateurs,

« Les tyrans et leurs vils esclaves entendirent de tous les coins de la France répéter le cri de : *Vivre libre ou mourir!* Ils en frémissent de rage et les scélérats firent une ligue perfide pour étouffer notre liberté naissante.

« La patrie fit entendre sa voix, et, en un instant, de jeunes citoyens de notre ville, transportés d'une sainte fureur, complètent une compagnie de canoniers : il était juste de récompenser un aussi digne courage. La ville fit les frais de tout ce qui était nécessaire pour leur armement, avec deux pièces de canon.

« Malheureusement, tous les ennemis de la liberté ne sont pas dans la ligue des tyrans ; l'arche sainte est menacée par des frères perfides qui brûlent d'y porter une main sacrilège ; peut-être faudra-t-il les combattre. Daignez, citoyens législateurs, servir notre amour pour la patrie, toutes les dépenses que notre ville a faites la mettent hors d'état d'en faire aujourd'hui de nouvelles, nous avons besoin de canons, que nos cloches nous soient abandonnées, nous en ferons foudre, et soyez certains que la foudre n'en sortira jamais que pour aller terrasser les ennemis de la République. Nous n'avons fait que notre devoir en la servant, mais nous osons dire que notre attachement pour elle mérite cette reconnaissance : nous l'attendons de votre justice.

« A Orbec, ce septième jour du deuxième mois de la seconde année de la République, une et indivisible.

« Les membres du conseil général. »

(Suivent 20 signatures.)

XIV.

Pétition de la Société populaire de la commune d'Érvy-sur-Seine, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise (2).

« 23 brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Vous voyez paraître dans votre sein des républicains sans-culottes de la commune d'Érvy-sur-Seine, qui viennent se ranger parmi ses rochers inébranlables pour vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce que le laurier de la victoire soit planté et fleurisse par toute la République.

« Vous avez dit à la nation : Que les traîtres disparaissent de notre sein et l'ordre régnera parmi nous. Ils ont disparu et l'ordre règne.

« Vous avez dit à la République : Délivrez-nous de ces faux-frères qui s'opposent à ce que la Constitution se fasse. Ces faux-frères sont frappés de nullité et la Constitution s'élève avec majesté.

« Dignes législateurs, le peuple de la même commune, toujours fidèle à remplir ses devoirs les plus sacrés envers la République, n'a cessé

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 756.
(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.